

0 5 1 8 4 3 1 -

MPB44.7330 .

M^{rs} J.P. BAGET D. BAGET-M. GUERFIER LEFFBURE

Notaires Associés

Société Titulaire d'un Office Notarial

8, rue J. de la Fontaine

44000 NANTES CEDEX

15 SEP 1980

PROCES-VERBAL

C.D.11

NANTES QUEST

PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE

ASSOCIATION SYNDICALE DU BOIS RAGUENET

ORVAULT



L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT

Le vendredi dix octobre.

A dix-sept heures,

Au château de la Gobinière, 49, avenue Félix Vincent
à ORVAULT,

Les membres de l'Association syndicale libre des propriétaires du village du Bois Raguenet, à ORVAULT, se sont réunis à l'occasion de leur première Assemblée Générale,

Sur la convocation qui leur en a été faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal en date du 1er octobre 1980.

Il est dressé une feuille de présence, laquelle est signée par tous les adhérents présents à l'Assemblée tant en leur nom que comme mandataire éventuellement.

L'Assemblée procède ensuite à la désignation des quatre membres devant constituer le syndicat conformément à l'article CINQ des statuts.

Pour les nécessités de la présente réunion, l'Assemblée générale procède à la composition de son bureau, jusqu'à ce que le Syndicat désigne lui-même ses propres membres représentatifs.

M^{rs} MOISAN - préside l'Assemblée.

M^{rs} Quicouven et M^{rs} Ruskner sont nommés scrutateurs.

Et M^{rs} BAGET est choisi comme secrétaire provisoire par les membres du bureau.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate que disent. _____ membres de l'Association sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau et les pouvoirs des membres représentés, seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

Quicouven

57

SA

051882

HPB44.8870

M^{rs} J.P. BAGET-D. BAGET M. GUFFIER LEFEBVRE

Notaires Associés

Société Titulaire d'un Office Notarial

PROCES-VERBAL

8, rue J. de la Fontaine

REUNION DU SYNDICAT

ASSOCIATION SYNDICALE DU BOIS RAGUENET

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT,

Le vendredi dix octobre.

A *Dix sept* heures *un*Au château de la Gobinière, 49, avenue Félix Vincent
à ORVAULT,

Les membres du Syndicat désignés par la première Assemblée Générale de l'Association Syndicale du Village du Bois Raguenet se sont réunis afin de procéder à l'attribution des fonctions au sein de ce Syndicat.

Sont présents tous les membres :

Le Syndicat procède ensuite à la composition de son bureau :

Est élu Directeur à l'unanimité — M^r Mervien.
 Est élu Vice-président à l'unanimité — M^r AGNERAY.
 Est élu Secrétaire à l'unanimité — M^{me} Sarramea.
 Est élu Trésorier à l'unanimité — M^r JACQUES.
 En plus, comme suppléant — M^r CAMBERT.

En conséquence, le bureau provisoire constitué lors de la première Assemblée Générale est naturellement dissout.

Le Syndicat substitue son Directeur dans tous ses pouvoirs à lui conférés aux termes de la délibération de la première Assemblée générale de l'Association, pour régulariser l'acte de transfert de propriété des voies, équipements publics et espaces verts.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à *17* heures *30*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du Syndicat.

C Jacq

Sarramea

RECUE PAR M. J.P. BAGET-D. BAGET
NOTAIRE ASSOCIÉ A NANTES LE 10 octobre 1980

0 5 1 8 4 3
- 2 -

M. J. P. BAGET D. BAGET N. CUFFEY LEBEVRE

Notaires Associés
Société Titulaire d'un Office Notarial

8, rue J. de la Fontaine



M. le Président rappelle que l'ordre du jour de cette première assemblée est le suivant C.D.I.:

ORDRE DU JOUR

Désignation des quatre membres devant constituer le Syndicat, lequel doit désigner après la réunion son Directeur son Vice-Président, son Secrétaire et son Trésorier.

Pouvoirs donnés au Syndicat avec faculté de les déléguer à son Directeur, pour régulariser l'acte de transfert de propriété des voies et équipements publics à l'Association.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- . un exemplaire des statuts;
- . un exemplaire de l'avis de convocation à chacun des membres.
- . la feuille de présence et les pouvoirs éventuels.

Ces communications effectuées, la discussion est ouverte et diverses explications sont échangées entre les membres de l'Assemblée.

Plusieurs candidatures sont proposées et semblent acceptées par *Aucun* des membres de l'Assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole le Président propose en conséquence de mettre successivement au voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sont désignés comme membres du Syndicat :

Monsieur *MERCER*
Madame *Jacques*
M. *Agneray*
M. *LAMBERT*
Mme *SARASIA*

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale des membres de l'Association Syndicale réitérant l'engagement précédemment souscrit, donne tous pouvoirs au Syndicat élu avec faculté de substitution au profit de son Directeur pour régulariser l'acte de transfert de propriété au profit de l'Association Syndicale des voies et équipements publics du groupe d'habitations du BOIS RAGUENET, et des espaces verts.

CG *SD* *H*

M^{rs} J.P. BAGET D. BAGET N. GUERFFIER LEFFEVRE

Notaires Associés

Société Titulaire d'un Office Notarial

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à

15 SEP 1980

NANTES D. DEM.

C.D.I.
NANTES OUESTCLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau provisoire.

Le Président
Le Secrétaire
Les Scrutateurs

ANNEXÉ A LA MINUTE D'UN ACTE
RECU PAR M. JEAN-PIERRE BAGET
NOTAIRE ASSOCIÉ A NANTES LE 10 octobre 1980